



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

INFO 57



Maître-chien, un profil recherché mais en déficit de formation



De nombreuses communes dotent leurs polices municipales de brigades cynophiles. Or la formation fait défaut et les missions restent floues.

C'est un métier en tension. Pour lutter contre les incivilités et la délinquance, de plus en plus de communes recrutent des maîtres-chiens dans le cadre de leur police municipale (PM). La ville d'Evreux (environ 2 200 agents, 25 PM dont 4 maîtres-chiens, 48 900 hab., Eure) a ainsi constitué, il y a trois ans une équipe cynophile de quatre maîtres-chiens. Ceux-ci patrouillent seuls ou aux côtés de membres de la PM. « Le chien est une arme de dissuasion extrêmement efficace, constate Nicolas Gavard, adjoint au maire (DVD) chargé de la sécurité. Sa seule présence apaise des situations tendues, en patrouille, lors de rassemblements festifs, d'interpellations, etc. »

« Officiellement, les chiens n'existent pas ! »

Convaincue de l'utilité du dispositif, la commune de Deuil-la-Barre (450 agents, 15 PM et 5 agents de surveillance de la voie publique, 22 300 hab., Val-d'Oise) cherche depuis un an un maître-chien... sans succès : « C'est très difficile à trouver, commente Anthony Terrillon, chef de la police municipale. Tous n'ont pas de formation adéquate. Et ceux qui sont bien formés ont des exigences en termes de salaire auxquelles toutes les communes ne peuvent pas répondre. »

En ligne de mire : le vide juridique qui entoure le métier. La loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales ne contient en effet pas de disposition relative à l'usage de chiens par la PM. « Officiellement, les chiens n'existent pas en PM ! Hormis deux décrets, il n'y a rien », déplore

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Fabien Golfier, secrétaire national de la Fédération autonome de la Fonction publique territoriale (FA-FPT) police municipale.

Le décret n° 2004-102 du 30 janvier 2004 prévoit dans ses annexes une tenue d'uniforme pour les agents de PM œuvrant dans les brigades cynophiles. Le décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012 évoque les brigades cynophiles comme l'une des unités spécialisées susceptibles d'être utilisées par un maire.

« **Mais rien sur la formation ou sur la doctrine d'emploi** », souligne **Fabien Golfier**. Le métier n'existant pas, le CNFPT ne peut pas mettre en place de formation ad hoc, comme il le fait pour les brigades équestres ou motocyclistes, et la plupart des maîtres-chiens se forment auprès de clubs canins ou d'associations.

Le chien appartient au maître ou à la ville

Les missions des chiens sont tout aussi floues et variées selon les villes. Le statut même du chien n'est pas défini : il peut appartenir au maître-chien qui signe une convention avec la ville ou être propriété de la commune, ce qui suppose de disposer d'un chenil et de conserver le même binôme maître-chien.

Conscients des problématiques, les députés (LREM) Jean-Michel Fauvergue et Alice Thourot préconisent dans leur rapport sur le continuum de sécurité, diffusé en septembre 2018, de « former et habiliter systématiquement le binôme maître-chien, d'homogénéiser les formations en matière de brigade cynophile entre police nationale, gendarmerie nationale et polices municipales et de préciser les compétences susceptibles d'être exercées par ces brigades en s'appuyant sur les compétences acquises par le chien ». La consultation annoncée par le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, sur les préconisations de ce rapport, doit démarrer dans les prochaines semaines.

Focus

« **L'animal a un effet très dissuasif** »

David Royer, maître-chien au Pontet (Vaucluse) et référent « brigade cynophile » de la **FA-FPT**

« Je suis un ancien instructeur du 132^e bataillon cynophile de l'armée de terre. J'ai passé le concours de policier municipal en 1991. J'ai exercé à Evry [Essonne, ndlr] jusqu'en 1997 puis j'ai été responsable des équipes cynophiles d'Avignon pendant neuf ans avant d'être recruté l'an dernier par la commune du Pontet [408 agents, 42 au pôle « prévention, sécurité » dont 22 PM, 5 ASVP et 8 opérateurs en vidéoprotection, 17 600 hab., Vaucluse, ndlr]. J'ai mon propre chien. Je tourne la nuit, de 20 heures à 4 heures du matin, avec deux collègues de la PM. Nous intervenons lors des fêtes, des matchs de football, etc. Le chien a un effet très dissuasif. C'est aussi une arme par assimilation que l'on peut utiliser contre une ou plusieurs personnes en cas de légitime défense. Cela nécessite une solide formation initiale et continue. Je fais deux entraînements par semaine. Il est urgent de donner un cadre à notre métier, de mettre en place une formation CNFPT, avec des référentiels de police municipale.

Reproduit avec l'aimable autorisation du Club Prévention Sécurité de La Gazette des Communes

Pour retrouver cet article : <https://www.lagazettedescommunes.com/604030/maitre-chien-un-profil-recherche-mais-en-deficit-de-formation/?abo=1>

Politique locale de sécurité : divergences de vues entre le ministère de l'Intérieur et les maires

Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a présenté hier devant le Conseil des ministres une communication sur la mise en place de la police de sécurité du quotidien (PSQ). Le ministre affiche une certaine satisfaction, qui paraît bien éloignée des préoccupations des maires en la matière.

Lancée il y a un an presque jour pour jour, la PSQ se veut « *une police sur mesure qui s'adapte aux attentes de la population et aux besoins des territoires* », a expliqué le ministre. Les premiers résultats en seraient déjà « *visibles* », avec « *une baisse très significative en 2018 de tous les vols* ». Au bilan, la mise en place de la PSQ se traduit aujourd'hui par « *un renforcement de la présence de la police et de la gendarmerie* », « *quinze quartiers de reconquête républicaine bénéficiant chacun de 10 à 30 personnels supplémentaires* », une prise de contact de la police avec les habitants « *facilitée* ».

Au passage, le ministre a également dressé le bilan des premières applications de la loi réprimant les rodéos motorisés : « *750 procédures ont été établies* » depuis le mois d'août dernier.

« Ambition partenariale »

Selon Christophe Castaner, la PSQ s'inscrit dans une « *ambition partenariale* » avec un lien « *renouvelé* » entre État et collectivités territoriales. « *Chaque élu* » dispose désormais d'un « *référént sécurité identifié* » au sein des forces de l'ordre nationales, les « *patrouilles conjointes* » avec les polices municipales ont été renforcées, une expérimentation est en cours, dans « *onze villes* », pour tester l'accès direct de la police municipale au fichier des permis de conduire et des immatriculations. Enfin, le ministre se réjouit d'une « *large concertation* » sur les mesures proposées par les députés Fauvergue et Thourot sur le « *continuum de sécurité* ».

Lors de la réunion du Bureau de l'AMF, hier, l'ambiance n'était pas, sur ce sujet, tout à fait la même. Plusieurs élus – de toutes tendances politiques – se sont exprimés avec force pour dénoncer le fait qu'à travers sa politique de sécurité « *locale* », le gouvernement cherche à reporter sur les maires des responsabilités qui ne sont pas les leurs, afin de pouvoir réaliser des économies sur le budget de l'État. « *Il faut encore et toujours rappeler que les maires sont chargés de veiller à la tranquillité publique, et pas à la sécurité publique* », résume Michel Vergnier, maire de Guéret et trésorier général de l'AMF. Les membres du Bureau de l'AMF, au-delà de leur diversité politique ou « *philosophique* », s'accordent tous à réaffirmer que le maire doit pouvoir choisir librement, dans le cadre de la libre administration des collectivités locales, sa politique en la matière. Le Bureau de l'AMF a également exprimé son rejet de « *l'architecture même* » du rapport Fauvergue-Thourot. Rappelons que celui-ci prône notamment le caractère obligatoire de l'armement des polices municipales ou la création à marche forcée de polices intercommunales.

Source : Maire-Info



FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

La mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien

Le ministre de l'intérieur a présenté une communication relative à la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien.

Engagement du Président de la République, la police de sécurité du quotidien a été lancée le 8 février 2018 et vise à replacer le service du citoyen au cœur de l'action des forces de sécurité. Elle a pour objectif de faire reculer l'insécurité réelle et ressentie ainsi que d'accroître le niveau de confiance de la population envers les policiers et les gendarmes. La police de sécurité du quotidien est une police « sur mesure » qui s'adapte aux attentes de la population et aux besoins des territoires.

Depuis un an, de nombreuses actions ont été menées et des premiers résultats sont visibles sur le terrain comme le montre le bilan statistique annuel publié le 31 janvier, avec une baisse très significative en 2018 de tous les vols (- 10 % pour les vols à main armée, - 7 % pour les vols violents sans arme, - 2 % pour les vols simples, et - 6 % pour les cambriolages).

La présence de la police et de la gendarmerie sur la voie publique a été très sensiblement renforcée. Cent gendarmes supplémentaires ont été affectés dans vingt départements mieux accompagnés. Quinze quartiers de reconquête républicaine bénéficiant chacun de dix à trente personnels supplémentaires ont été créés en 2018. Les modes d'action des policiers et gendarmes ont été revus pour accroître la présence et la visibilité sur le terrain. Les patrouilles pédestres ont été encouragées, des brigades de contact et des unités en vélos tout terrain ont été créées pour faciliter la prise de contact et la proximité avec les habitants.

Pour intensifier la lutte contre les trafics et l'économie souterraine, des cellules de lutte contre les trafics, présidées par le préfet et le procureur, ont été mises en place dans les quartiers de reconquête républicaine, pour définir des stratégies de démantèlement des réseaux (stupéfiants, armes, prostitution, cigarettes en particulier) et améliorer l'articulation entre polices administrative et judiciaire. Ces instances s'appuient sur le travail des cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants qui sont composées de fonctionnaires de la police judiciaire et de la sécurité publique. L'objectif est de décroiser l'information obtenue et de mieux l'utiliser dans le cadre des investigations.

Par ailleurs, une action résolue a été engagée avec la mise en place de plans de lutte contre la radicalisation dans quinze quartiers particulièrement touchés par ces phénomènes.

Grâce à la du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les rodéos motorisés, la lutte contre ce phénomène dangereux et qui porte atteinte à la tranquillité publique a été intensifiée : 750 procédures ont été ainsi établies depuis août 2018.

Le lien entre la police et la population est au cœur de la police de sécurité du quotidien. Les nombreuses initiatives locales témoignent d'un nouvel état d'esprit qui développe le contact avec la population afin de répondre à ses attentes : présence sur le terrain diversifiée (patrouilles de type maraudes avec les travailleurs sociaux, patrouilles équestres), réunions avec les commerçants et les habitants pour recueillir leurs attentes et présenter l'action de la police et de la gendarmerie, amélioration de l'accueil des victimes réalisé dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie mais aussi à l'extérieur (par exemple dans un centre commercial, brigade de contact mobile), adaptation des horaires d'ouvertures des unités pour mieux tenir compte du rythme de vie des Français ou encore recours à des enquêtes de satisfaction.

La proximité numérique est un véritable pilier de la police de sécurité du quotidien. Les forces de sécurité développent des services innovants au profit des usagers comme la brigade numérique de la gendarmerie, la plate-forme e-services Perceval pour les victimes d'achats frauduleux en ligne ou la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes, qui permet aux victimes de porter discrètement à la connaissance des forces de l'ordre des faits de violence.

La police de sécurité du quotidien s'inscrit dans une ambition partenariale. Le lien entre l'État, les collectivités territoriales et les partenaires de la sécurité a été renouvelé. Par exemple, les chefs de service et de brigades se sont assurés que chaque élu dispose d'un référent identifié qu'il rencontre régulièrement et avec qui il peut échanger sur les problématiques de sécurité. Des patrouilles conjointes avec la police municipale permettent un meilleur maillage du territoire. Une expérimentation se déroule actuellement dans onze villes de France pour permettre aux polices municipales de disposer d'un accès direct aux fichiers des permis de conduire et des immatriculations.

Dans le cadre d'un continuum de sécurité, une large consultation permet d'examiner les propositions formulées par le rapport des députés Jean-Michel FAUVERGUE et Alice THOUROT. D'ores et déjà, la formation des agents de sécurité privée a été modernisée avec l'introduction d'une sensibilisation à la menace terroriste et aux gestes qui sauvent dans le cadre des formations initiale et continue.

Enfin, la police de sécurité du quotidien a donné de nouvelles perspectives aux forces de l'ordre. Au-delà de l'évolution des pratiques professionnelles, un effort majeur a été engagé en matière de ressources humaines avec le recrutement de 10 000 personnels d'ici la fin du quinquennat. Il s'est accompagné d'une modernisation de l'équipement des forces avec le déploiement des smartphones et tablettes « NEO ».

La loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice, en cours d'examen, ainsi que les travaux engagés pour la dématérialisation de la procédure pénale viendront alléger la charge des services d'enquête tout en renforçant leur efficacité. Les premières mises en œuvre de la dématérialisation interviendront dès cette année dans les ressorts des parquets d'Amiens et Blois.

Le déploiement de la police de sécurité du quotidien se poursuivra tout au long de l'année 2019 avec la création de trente nouveaux quartiers de reconquête républicaine (au lieu des quinze initialement annoncés) et par la montée en puissance du « Lab'PSQ », outil d'évaluation et de recherche partenariales dont les travaux ont d'ores et déjà commencé.

L'année 2019 permettra également de renforcer l'action interministérielle dans les quartiers de reconquête républicaine afin de concentrer les politiques publiques innovantes et d'accélérer la transformation de ces quartiers.

Plus que jamais, l'ambition de la police de sécurité du quotidien est d'agir au plus près des territoires pour la sécurité et l'amélioration de la vie des Français.

Source : Compte rendu du Conseil des ministres du 6 février 2019